

Pass Porc

N° 9

Septembre 2017

Les informations porcines de Chêne Vert Conseil



EDITO

Objectif atteint pour EcoAntibio 1 !

Chers clients,
Voici le SPACE et une nouvelle occasion de nous retrouver et de partager un moment convivial.

L'année 2017 a été marquée par une relative embellie de la conjoncture. Pour autant, elle ne doit pas masquer une situation fragile de l'ensemble de la filière et de vous, éleveurs, en particulier. Les cours restent volatiles et de nombreuses contraintes restent à surmonter, en particulier celle du bien-être animal avec tous les scandales récents provoqués par des propos et des images déformés et non représentatifs du plus grand nombre.

Dans cette lettre, nous avons pris le parti de vous proposer des articles différents de ce que nous avons traité jusque-là mais ayant la même finalité : vous aider dans votre quotidien et vous informer.

Tout d'abord, nous avons choisi de souligner le grand succès de la filière porcine avec l'atteinte de l'objectif de réduction de l'usage des antibiotiques fixé dans le plan EcoAntibio 1. C'est ensemble, mais surtout grâce à vous, que nous avons pu tenir nos engagements sans mettre en péril la santé et par conséquent le bien-être de vos animaux. Encore bravo ! Ensuite, nous vous proposons un rappel des dispositifs de protection individuelle, dans le but de vous protéger vous-même ainsi que vos équipes. En élevage, la manipulation de nombreux produits nécessite de respecter un certain nombre de règles qui vous sont rappelées afin de préserver votre santé. Nous ne sommes jamais trop prudents en la matière !

Dans le même esprit, nous avons rédigé un article rappelant les différentes voies d'élimination des nombreux déchets à gérer en élevage, infectieux ou non.

Enfin, vu le succès de notre formation "L'engraissement : exigence de technicité", nous avons décidé de la décliner et l'adapter au post-sevrage. C'est donc une toute nouvelle formation "Réussir sa conduite du post-sevrage" que nous avons le plaisir de vous présenter. Nous souhaitons qu'elle ait le même succès que sa grande sœur et qu'elle vous apporte autant lors de sa mise en application dans vos élevages.

Dans l'attente de vous voir sur notre stand. Bonne lecture et à très vite.

Dr Arnaud LEBRET
Porc-Spective



PAROLE D'EXPERT

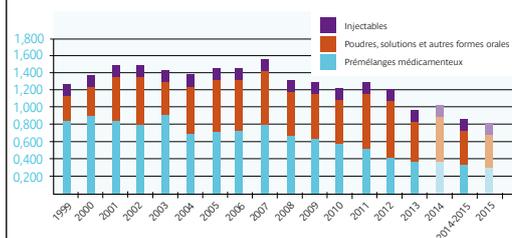
Antibiotiques et antibiorésistance

La filière porcine montre la voie

La filière porcine s'est engagée depuis longtemps dans la réduction du recours aux antibiotiques. Récemment citée en exemple suite à la mise en place du moratoire sur l'utilisation des céphalosporines de 3^e et 4^e génération, la production porcine continue de montrer la voie en 2015 selon le rapport de l'Anses.

La mise en place du plan Ecoantibio 2012 – 2017 a fixé pour objectif une réduction de l'utilisation des antibiotiques de 25 % par rapport à 2011.

Graphique 1 - Évolution de l'exposition des porcs depuis 1999 (ALEA)



Source : rapport ANSES 2015

Suite page 2...

Sommaire

Edito

Objectif atteint pour EcoAntibio 1 ! p. 1

Antibiotiques et antibiorésistance

La filière porcine montre la voie p. 1 à 2

Équipements de protection individuelle

Savoir se protéger p. 3 à 5

Déchets d'activité de soins en élevage

Comment les gérer ? p. 6 à 7

Les formations Chêne Vert Conseil

Calendrier 2^{ème} semestre 2017 p. 8



Antibiotiques et antibiorésistance

La filière porcine montre la voie (suite)

La filière porcine a quasiment réussi ce challenge dès 2015 avec une baisse de l'exposition des porcs de 24 % aux antibiotiques.

Il est à noter que sur cette période, la baisse de l'usage a été observée pour presque toutes les familles d'antibiotiques ainsi que pour toutes les formes (prémélange, poudre orale ou injectable). Ceci montre bien que la baisse n'est pas liée au transfert d'un mode de traitement vers un autre mais au contraire à une réelle baisse des usages.

Le rapport fait aussi un bilan au niveau européen. Selon ce rapport, la France se classe actuellement juste en dessous de la moyenne européenne devant des pays tels que l'Espagne, l'Italie ou l'Allemagne mais en retrait de pays tels que le Danemark et la Hollande. Il convient cependant de rester très prudent face à cette analyse car elle est biaisée par de nombreux paramètres (prise en compte de l'ensemble des productions animales, réglementation vétérinaire variée...). À ce jour aucune comparaison des consommations entre pays et par espèce n'est totalement fiable.

Les évolutions réglementaires sur l'utilisation des antibiotiques apparues en 2016 comme la restriction des conditions d'utilisation, des antibiotiques dits critiques (fluoroquinolones, céphalosporines de 3^e et 4^e génération), et de la colistine (modification des RCP) ont été mises en application par la filière porcine. Il y a fort à parier que la diminution de l'utilisation des antibiotiques observée ces dernières années continue, voire s'accroît dans les années à venir.



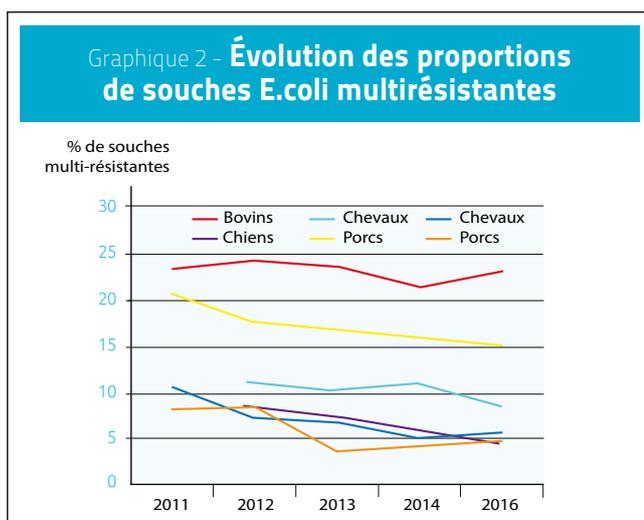
Baisse globale de l'antibiorésistance

Un rapport annuel est également paru sur le suivi de l'antibiorésistance des bactéries pathogènes (RESAPATH). Ce suivi prend en compte une synthèse des résultats des laboratoires d'analyse en santé animale. Ce rapport met en évidence une baisse globale du niveau d'antibiorésistance des germes pathogènes isolés chez le porc avec notamment une baisse du pourcentage de germes multirésistants (3 familles de germes testées sur 5). Il est également à noter une nette baisse des cas de résistances à la colistine.

Relever le défi

L'antibiorésistance reste un défi pour les productions animales. Bien qu'en baisse, le niveau de souches de E.coli multirésistantes en production porcine reste plus élevé que pour d'autres productions comme la volaille notamment. La réduction de l'utilisation des antibiotiques est un point clé pour atteindre l'objectif, mais ce n'est pas le seul ! On peut notamment citer le bon respect des pratiques d'antibiothérapie (respect des posologies et des durées de traitement...), la lutte contre les grandes pathologies virales immunodépressives comme le SDRP et bien sûr l'amélioration du parc bâtiment trop vieillissant dans de nombreux élevages. Si l'ensemble des acteurs de la filière porcine continue le travail mené depuis quelques années, il y a fort à parier que ce défi sera relevé.

Fabien LARCHER
SELVET



Au sein des différentes filières d'animaux de production entre 2011 et 2015 avec au moins trois familles d'antibiotiques sur cinq testées ; sur quatre testées seulement sur les chiens. (Source : RESAPATH)



Équipements de protection individuelle

Savoir se protéger

En élevage, le risque professionnel est omniprésent et lié à des causes multiples. Il existe des solutions de protection. Tour d'horizon.

Les risques professionnels en élevage porcin sont multiples et peuvent être liés :

- aux contacts, manipulations ou contentions des animaux pour soins et traitements (zoonoses, blessures, allergies),
- aux conditions spécifiques de travail dans les locaux des animaux (sols glissants, poussières, souillures, odeurs...),
- aux risques classiques associés à un métier physique (contraintes posturales, gestes répétitifs...),
- à l'utilisation fréquente de produits de nettoyage, de désinfection et plus largement de produits biocides.

Il est clair que les professionnels de l'élevage sont exposés à des risques supérieurs à la moyenne.

Cet article a pour but de vous aider dans la connaissance et dans le choix de vos équipements de protection individuelle en fonction des travaux en élevage : séance de nettoyage-désinfection, manipulation de produits chimiques (acides, désinfection des eaux, insecticides, rodenticides...), de produits vétérinaires (hormones par exemple).

Pictogrammes et significations

Les produits que vous utilisez quotidiennement, peuvent contenir des substances actives plus ou moins dangereuses. Pour vous avertir de ces dangers, des pictogrammes figurent sur les emballages des produits. Chacun a une signification particulière qu'il est important de connaître (tableau 1).

Tableau 1 : Liste des pictogrammes et significations

- Empoisonnement rapide même à faible dose - Provoque des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort	- Empoisonnement à forte dose. - Irritants pour les yeux, le nez, la gorge ou la peau - Sources d'allergies cutanées - Provoque une somnolence ou des vertiges	- S'enflamme au contact d'une flamme ou d'une étincelle, sous l'effet de la chaleur ou d'un frottement, au contact de l'air	- Provoque ou aggrave un incendie - Provoque une explosion s'il se trouve en présence de produits inflammables	- Effets néfastes sur l'environnement, en particulier sur les organismes du milieu aquatique : poissons, crustacés, algues et autres plantes aquatiques
- Corrosifs - Attaque ou détruit les métaux - Ronge la peau et attaque les yeux en cas de projection	- Gaz sous pression contenus dans un récipient - Peut exploser sous l'effet de la chaleur - Gaz liquéfiés peuvent être responsables de brûlures dites froides ou cryogéniques	- Risque d'explosion au contact d'une flamme, d'une étincelle, de l'électricité statique ou sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou d'un frottement	- Risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction humaine - Peut modifier le fonctionnement de certains organes (foie, système nerveux) - Attaque les poumons et provoque des allergies (asthme)	

Les équipements de protection individuelle

Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité.

Les fabricants d'EPI doivent établir et signer une déclaration CE de conformité attestant que l'équipement de protection individuelle concerné est conforme à des règles européennes d'hygiène et de sécurité.

Le marquage CE apposé sur chaque exemplaire d'équipement de protection individuelle ou sur l'emballage, si cela n'est pas possible compte tenu des caractéristiques de l'équipement, constitue la garantie de conformité par rapport aux exigences de sécurité. Chaque équipement de protection que vous utilisez lors des séances de nettoyage et désinfection doit avoir la mention **CE**. Lorsque vous manipulez un produit chimique, il faut surtout raisonner sur les risques liés à la manipulation des produits, plutôt que sur le produit en tant que tel.

Par exemple, lors de l'utilisation de chlore pour désinfecter votre eau de boisson, si votre pompe doseuse prélève directement du chlore dans le bidon d'origine, vous n'avez pas besoin de protection particulière. Par contre, si vous versez du chlore dans un bac pour préparer de la solution mère, il faut vous protéger des gaz émanés et des éventuelles éclaboussures.

Les EPI respiratoires

Les appareils de protection respiratoire (APR) sont des équipements de protection individuelle (EPI) destinés à protéger l'utilisateur pendant son exposition par inhalation à des produits chimiques dangereux. L'utilisation d'une protection adaptée est nécessaire pour garantir une protection efficace. Ce choix doit se faire en fonction des opérations à réaliser et de la nature des polluants à filtrer.

Des normes européennes (EN141, EN143 et EN149) définissent les exigences en matière d'APR, en particulier en termes de pénétration et de nature des polluants. Le respect de ces exigences détermine le marquage de l'APR :

- La classe de filtration dépend de la performance de filtration garantie par l'APR : elle est notée par les chiffres 1, 2 ou 3. La classe 3 présentant la plus grande efficacité de filtration. Dans la pratique, les professionnels utilisent essentiellement des filtres de classe qui garantissent une protection à 99 %.
- La lettre de marquage du filtre identifie la nature du polluant filtré (tableau 2).

Les filtres mixtes offrant une protection contre plusieurs familles de gaz sont désignés par la juxtaposition des lettres de marquage (ex ABE).



Tableau 2 : classification des filtres

Marquage	Domaine d'utilisation
P	Poussières et aérosols
A	Gaz et vapeurs organiques de point d'ébullition > 65°C
B	Gaz et vapeurs inorganiques (ex Cl ₂ , ...)
E	Gaz et vapeurs acides (ex HCl, ...)
K	Ammoniac et amines

Pour garantir une protection efficace, il faut donc choisir l'appareil de protection adéquat, ce choix doit se faire en fonction de la nature (poussières, gaz, vapeur...) et des caractéristiques physicochimiques du polluant. Il faut aussi prendre en compte les performances de filtration attendues.

Les EPI pour le nettoyage et la désinfection des locaux

Les principaux risques chimiques sont générés par l'utilisation de désinfectants et détergents dans les bâtiments d'élevage. En effet, que le manipulateur se retrouve dans des milieux confinés où la concentration de substances nocives (composés organiques volatils COV et aérosols) peut être importante et créer des pathologies respiratoires non infectieuses.

Les agents détergents et désinfectants utilisent souvent des produits chimiques très agressifs acides ou alcalins, susceptibles de provoquer des intoxications par inhalation ou absorption, des brûlures cutanées ou oculaires et des sensibilisations allergiques (eczéma, asthme...).

Les tensio-actifs des détergents détruisent le biofilm des murs mais aussi le film lipidique protecteur cutané et sont donc tous des irritants pour la peau avec un pouvoir nocif variable selon les compositions chimiques : les tensio-actifs cationiques (ammoniums quaternaires) sont parmi les plus irritants et allergènes.

Les aldéhydes (formaldéhyde, glutaraldéhyde) utilisés pour leur activité antimicrobienne, antivirale et antifongique sont des molécules irritantes et sensibilisantes, pouvant générer des affections cutanées aiguës et chroniques.

De plus, ces aldéhydes sont des composés organiques volatils qui dégagent des vapeurs à température ambiante.

Dans le cadre du nettoyage et désinfection des locaux d'élevage, il est indispensable de s'équiper pour réduire les risques respiratoires, auditifs et cutanés (mains, corps, yeux et pieds).



Les EPI pour l'utilisation des hormones

C'est lors de l'utilisation d'altrénogest (molécule permettant la synchronisation des chaleurs) que les risques sont les plus importants. D'ailleurs, les précautions particulières à prendre pour la personne qui administre de l'altrénogest aux animaux sont mentionnées dans l'AMM (Autorisation de mise sur le marché) : "Tout contact direct avec la peau doit être évité. Porter des vêtements de protection (gants et autres protections) pendant la manipulation du produit. Des gants poreux peuvent laisser traverser le produit. Lors d'aspersion accidentelle, la peau doit être lavée immédiatement avec de l'eau et du savon. Se laver les mains après le traitement et avant tout repas. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer abondamment à l'eau.

Les femmes enceintes, ou pouvant l'être, ne doivent pas manipuler le produit. Les femmes en âge de procréer doivent manipuler le produit avec une extrême précaution. Le produit ne doit pas être manipulé par des personnes présentant des tumeurs progestérone-dépendantes connues ou suspectées ou des troubles thromboemboliques.

Effets d'une surexposition : une absorption accidentelle répétée peut conduire à l'interruption du cycle menstruel, des crampes (ou douleurs) utérines ou abdominales, une augmentation ou une diminution des saignements utérins, la prolongation de la durée de gestation ou des maux de tête. Demander un avis médical."

Les gants poreux peuvent laisser traverser le produit. L'absorption transcutanée peut même se trouver augmentée quand la surface est couverte par un matériau occlusif tel que des gants en latex ou en caoutchouc.

De ce fait, il est fortement recommandé, lors de la distribution du produit, de se protéger la peau et de porter des gants étanches en nitrile (tableau 3).

Pour les autres produits à base d'hormones, souvent sous présentation injectable, il est précisé que : "Tout contact direct avec la peau ou les muqueuses de l'opérateur doit être évité. Le produit doit être manipulé avec précaution afin d'éviter une AUTO-INJECTION OU UN CONTACT AVEC LA PEAU ACCIDENTELS. En cas d'aspersion accidentelle sur la peau, laver immédiatement la zone contaminée avec de l'eau et du savon.

En cas d'auto-injection accidentelle, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette du produit".

En cas d'auto-injection deux types de risques doivent être évalués :

- D'une part, la nature du produit qui peut entraîner des réactions diverses (quel que soit le type de produit)
- D'autre part, la zone d'injection qui peut s'infecter, surtout lorsque l'aiguille a déjà été utilisée sur des animaux.



Les EPI pour l'utilisation de produits contre les nuisibles

Les EPI pour les rodenticides

Dans le cas présent, le risque principal est la manipulation des produits. En général, des gants sont fournis dans les boîtes ou les seaux. Cependant, les fiches de sécurité recommandent de porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conformes à NF EN 374, type PVC ou caoutchouc Butyle (tableau 3).

Les EPI pour les insecticides

A l'application, les normes de protection peuvent être différentes entre les insecticides. Les larvicides sont plus dangereux à manipuler que les adulticides : présence de pictogrammes de danger sur les seaux du DEVICE PM®, alors qu'il n'y en a pas sur ceux des SECTINE FLY et APPATS.

Dans tous les cas, les fiches de sécurité indiquent de porter une combinaison de protection étanche à la poussière (tableau 3).

Les EPI pour la distribution des acides organiques

Les acides sont des produits avec des pH très bas donc corrosifs. Les EPI à mettre en place sont indiqués dans les fiches de sécurité (tableau 3).

Les EPI pour l'utilisation des biocides pour l'eau de boisson

Les EPI vont être à envisager en fonction de l'utilisation de votre biocide.

Si la pompe doseuse prélève directement le biocide dans son bidon d'origine. Il y a peu de risque d'éclaboussures ou de brûlures. Par contre, si vous devez réaliser un mélange de chlore, peroxyde, PHMB dans un bac de solution mère, il faut prendre les précautions nécessaires (tableau 3).

Tableau 3 : synthèse des EPI

Symbole	Équipement	Exemple	Modèle	Produits
	Demi-masque	3M		Détergent, désinfectant, DCCNa, PHMB, acidifiants, chlore, peroxydes
	Filtre anti-poussières anti-gaz EN149	3M 6057 type ABE1+P1		
	Bouchons d'oreilles, casque			Détergent, désinfectant
	NF EN 166	Lunettes masque de protection 3M		Détergent, désinfectant, larvicide, acidifiant, chlore
		Lunettes de sécurité en cas de production importante de poussières et pulvérisation		Insecticide, adulticide
	Porter des gants pour protéger des mains blessées ou irritées	Gants caoutchouc, nitrile ou latex		Insecticide, adulticide, larvicide
	EN ISO 374	PVC/ Nitrile/ Butyle <i>Ultranitril 492 MAPA</i>		Détergent, désinfectant, Altrenogest, souricides, adulticide acidifiants, chlore, peroxydes
		Butyl <i>Butoflex 650</i>		Souricides
	Bottes étanches antidérapantes EN 345 de type S5	Bottes agricoles Dunlop "purofort"		Détergent, désinfectant, acidifiants, chlore, peroxydes
	Vêtement de protection chimique NF EN 14605	Tablier S-Protect		Détergent, désinfectant, acidifiants, chlore, peroxydes

Conclusions

Nous vous recommandons de lire les fiches de sécurité qui peuvent être facilement disponibles pour chaque produit chimique.

Il n'existe pas de protection universelle, efficace a priori pour tout type de polluant. Il est donc important de bien vérifier que l'appareil de protection respiratoire utilisé correspond aux produits à manipuler.

Franck BOUCHET - PORC.SPECTIVE



Déchets d'activité de soins en élevage

Comment les gérer ?

Les déchets d'activités de soins en élevage sont "les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif ou curatif dans les domaines de la médecine vétérinaire". Ils présentent divers risques.

Les déchets d'activités de soins peuvent présenter divers risques (infectieux, chimique et toxique, mécanique) qu'il convient de réduire pour protéger, l'éleveur et ses salariés, le vétérinaire, les agents chargés de l'élimination des déchets, le site d'élevage et l'environnement. La réduction de ces risques passe

par un tri efficace permettant de garantir l'absence de déchets à risques dans les déchets ménagers et de limiter l'exposition du personnel du circuit d'élimination.

Quels déchets trier ?

Les déchets d'activités de soins à risques :

- Infectieux appelés DASRI
- Chimiques et toxiques nommés DRCT
- Les médicaments non utilisés, MNU.
- Les déchets d'activités de soins assimilables aux déchets ménagers

1. Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux ou DASRI :



Que sont les DASRI ?

- Piquants, coupants, tranchants
 - Si épisode sanitaire majeur ou risque de zoonose*, tout objet souillé par du sang ou un autre liquide biologique (sperme, liquide amniotique ...) ou contaminé par un animal malade.
- Exemple : gants de fouilles, les sondes d'insémination...(tout ce qui "rentre dans le corps de l'animal").

Où les stocker ?

- Fûts en plastique homologués DASRI
- À usage unique, de couleur jaune, munis de fermetures temporaires (en cours d'utilisation) et définitives (quand ils sont pleins avant élimination).
- Munis d'un repère indiquant la limite de remplissage et du pictogramme de danger biologique. Identifiés pour permettre la traçabilité (N° EDE à indiquer avec stylo indélébile sur le fût utilisé).
- Durée de conservation sur site : 3 mois, choisir un volume de fût adapté.
- Disponibles sous différents formats. Attention, les fûts de 60 L ne doivent pas dépasser 25 kg sous peine de ne pas être pris en charge !!!

Où les éliminer ?

- Filière homologuée prise en charge DASRI (incinération).
- Fût fermé, "propre", ne dépassant pas 25 kg.
- Document certifiant l'élimination des DASRI selon filière agréée remis à l'éleveur.



Une fois pleins, ces conteneurs doivent être acheminés au point de collecte (cabinet vétérinaire, GDS...). Un bon de prise en charge doit vous être délivré. Ce bon est à conserver durant 3 ans dans le registre d'élevage, il permet de justifier de la bonne élimination des déchets en cas de contrôle.

2. Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Chimiques et Toxiques, DRCT :



Que sont les DRCT ?

- Les déchets d'activités de soins à risques chimiques et toxiques (produits d'hygiène).
- Généralement sous forme de bidons en plastiques.
- Exemple : désinfectants, biocides...

Où les stocker ?

- Fermés avec le bouchon d'origine.
- Munis de son étiquette d'origine.
- Propres extérieurement.

Où les éliminer ?

- Selon filière agréée.

Des points de collecte sont mis à votre disposition dans certains cabinets vétérinaires. Un certificat de bonne élimination selon une filière agréée vous est alors remis. Renseignez-vous auprès de votre vétérinaire.

3. Les Médicaments Non Utilisés, MNU :

Que sont les MNU ?

- Médicaments non utilisés, périmés.
- Flacons entamés ou vides sans risques infectieux (vaccins, antibiotiques, anti-inflammatoires, diététique).

Où les stocker ?

- Dans un sac suffisamment solide pour ne pas se déchirer lors de l'enlèvement (exemple sac d'aliment doublé plastique) fermé efficacement avec ficelle ou collier rislan.
- À défaut dans un fût jaune DASRI.

Où les éliminer ?

- Élimination via filière garantissant l'incinération.

La filière d'élimination pourrait être celle des ordures ménagères mais le circuit de collecte classique ne peut garantir l'élimination par incinération (enfouissement souvent pratiqué). Il est donc important de les détruire via une filière spécifique d'élimination des déchets à risques banals (non infectieux) garantissant la destruction par incinération.

4. Les Déchets d'Activités de soins assimilables aux Ordures Ménagères, DAOM

Que sont les DAOM ?

- Cartons d'emballage, suremballages, non infectieux et non contaminés et ne contenant pas de substances toxiques.
 - Tout objet souillé par du sang ou un autre liquide biologique (sperme, liquide amniotique...) d'un animal sain.
- Exemple : les gants de fouilles, les sondes d'insémination... utilisés pour un animal en bonne santé.



Où les éliminer ?

- Élimination via filière garantissant l'incinération.

Quelques notions de bon sens :

- Se renseigner auprès de sa communauté de communes pour savoir si les déchets ménagers ramassés ainsi que le verre sont incinérés (et non enfouis).
- Les bidons de médicaments destinés à être dilués peuvent être rincés lors de l'utilisation de la fin du bidon, l'eau de rinçage est alors utilisée pour constituer la solution mère.
- Les bidons de désinfectant peuvent également être rincés au moment de la dernière réalisation de solution pour désinfection.
- En attendant leur enlèvement, placez les bacs de collectes, cartons ou autres contenant les déchets de soins, dans un endroit à l'abri de l'humidité et des intempéries, hors de portées des enfants et des animaux.

En conclusion :

Il ne faut pas :

- Brûler ou enfouir vos déchets de soins.
- Éliminer vos déchets de soins avec les ordures ménagères (sauf DAOM).
- Mettre les flacons en verre au tri sélectif : le verre médical est différent du verre alimentaire !
- Rincer les flacons en verre à l'eau courante : les résidus de médicament seraient alors éliminés dans les eaux usées, ce qui est à éviter formellement !
- Rincer les bidons à risque toxique ou chimique dans l'évier également.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des déchets de soins quels qu'ils soient, n'hésitez pas à vous adresser à votre vétérinaire.

*Zoonose : maladie pouvant être transmise à l'homme par l'animal.

Cathy ARDIES
HLVet



Les formations Chêne Vert Conseil

Calendrier 2^{ème} semestre 2017

Retrouvez toutes les formations organisées dans votre département pour le second semestre 2016.

Intitulé du stage et objectifs	Dates et lieux
Réussir sa conduite du post-sevrage Les fondamentaux pour bien réussir le démarrage du futur charcutier. Une étape clé de vos performances.	5 décembre à Pleumeleuc (35)
Détecter et prévenir les pathologies de ses animaux Détecter et prévenir les pathologies, traiter de façon raisonnée	2 et 3 novembre à Loudéac (22)
Analyser et perfectionner la reproduction Objectif plus de 90 % de truies gestantes : théorie et pratique	13 et 14 novembre à Pleumeleuc (35) et La Landec (22)
L'engraissement : exigence de technicité Les fondamentaux pour de bonnes performances en engraissement	9 octobre Lécousse (35)
Sevrer des porcelets de qualité Les atouts pour sevrer un maximum de beaux porcelets	12 et 13 octobre à Pleumeleuc (35) et La Landec (22)
Échanges de savoir-faire techniques en maternité Du sur-mesure pour s'organiser et réussir en maternité	Pratique: 3, 10, 17, 23 novembre Théorie : 24 novembre La Landec (22) et Noyal-Pontivy (56)

Nouvelle formation

Réussir sa conduite du post-sevrage

Chêne Vert Conseil a ajouté à son catalogue de formation une journée consacrée à la conduite zootechnique et sanitaire du post-sevrage. Animé par un binôme vétérinaire et technicien, ce module vous propose d'aborder tous les aspects de cette étape clé de vos performances. Les premières sessions se sont révélées riches d'échanges entre éleveurs et animateurs, tant ce secteur de l'élevage est critique :

- Conduite alimentaire : réussir le démarrage avec une consommation d'aliment optimale dès les premiers jours, optimiser la croissance et l'homogénéité, contrôler la quantité et qualité d'eau.
- Ambiance et environnement : évaluation et adaptation de la ventilation, de la biosécurité, investissements rentables et choix des matériaux.
- Gestion de la santé : détection des pathologies, stratégies préventives efficaces, priorisation des mesures à prendre, objectifs de démédecation, conseils d'utilisation des médicaments.

Mathieu COUTEAU
HLVet

Votre nouveau contact pour la formation est Audrey Pestel

Renseignements et inscriptions :

Téléphone : 02 99 00 91 45.

Mail : contact@chenevertconseil.com

Site internet : www.chenevertconseil.com

Pass Porc est éditée par : **Chêne Vert Conseil**
ZI Bellevue - 35220 Châteaubourg

Directeur de la publication : Arnaud Lebreton.
Conception réalisation : Appaloosa.
Crédit photos : Chêne Vert Conseil, Appaloosa.

Tarifs et financements

Salariés d'élevage et de services de remplacement : les frais pédagogiques sont pris en charge par le FAFSEA dans le cadre du Plan Interentreprises.

Les heures de formation réalisées dans ce cadre sont effectuées sur le temps de travail et la rémunération est maintenue par l'employeur.

Les formations des chefs d'entreprise agricole contributeurs à VIVEA font l'objet de demandes de financement collectives.

En cas d'acceptation du dossier, tous les frais sont pris en charge. (sous réserve d'être à jour de votre cotisation formation collectée par la MSA).

Pour les autres publics, des prises en charge sont également possibles.

CHENE VERT CONSEIL au SPACE 2017

Les vétérinaires de Chêne Vert Conseil
seront présents au SPACE :



du 12 au 15 septembre 2017
au Parc des Expositions de Rennes
Hall 5, Allée A, Stand n°8.

*Venez découvrir les gammes de services et de formations que nous avons développées pour répondre au mieux à vos attentes. **Vous êtes les bienvenus.***